

ÉCRIVAIN PUBLIC

L'ÉCRIVAIN PUBLIC VOUS AIDE DANS VOS DEMARCHES

- Rédaction de courriers (papier et en ligne) à destination des administrations, aide aux démarches et saisine du tribunal judiciaire, recours et contestation (Plainte auprès du Procureur, Juge aux affaires familiales, préfecture, MDPH, CAF, CPAM, Pôle Emploi, mairies etc.)
- Courriers en lien avec l'accès au droit et à la justice : à destination d'une entreprise, d'un bailleur, d'un prestataire de services, d'un commerçant ou d'un employeur.

 **L'écrivain public n'est pas juriste (ne délivre pas d'informations juridiques) et n'aide pas à remplir les formulaires d'aides sociales.**

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Contactez la Maison de justice et du droit
au 02.38.69.01.22 / mjdorleans@gmail.com



Quartier de la Source
les mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Quartier des Blossières
les 1ers mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Quartier de l'Argonne
les 2e, 3e et 4e mercredis
du mois

Mairie de Proximité
de 9h00 à 12h30

Maison de la Réussite
de 14h00 à 17h00

*Les courriers sont rédigés par un écrivain public professionnel,
agréé par l'Académie des écrivains publics de France, et tenu au
secret professionnel*

ÉCRIVAIN PUBLIC

L'ÉCRIVAIN PUBLIC VOUS AIDE DANS VOS DEMARCHES

- Rédaction de courriers (papier et en ligne) à destination des administrations, aide aux démarches et saisine du tribunal judiciaire, recours et contestation (Plainte auprès du Procureur, Juge aux affaires familiales, préfecture, MDPH, CAF, CPAM, Pôle Emploi, mairies etc.)
- Courriers en lien avec l'accès au droit et à la justice : à destination d'une entreprise, d'un bailleur, d'un prestataire de services, d'un commerçant ou d'un employeur.

 **L'écrivain public n'est pas juriste (ne délivre pas d'informations juridiques) et n'aide pas à remplir les formulaires d'aides sociales.**

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Contactez la Maison de justice et du droit
au 02.38.69.01.22 / mjdorleans@gmail.com



Quartier de la Source
les mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Quartier des Blossières
les 1ers mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Quartier de l'Argonne
les 2e, 3e et 4e mercredis
du mois

Mairie de Proximité
de 9h00 à 12h30

Maison de justice et du droit

Maison de la Réussite des
Blossières

Maison de la Réussite
de 14h00 à 17h00

*Les courriers sont rédigés par un écrivain public professionnel,
agréé par l'Académie des écrivains publics de France, et tenu au
secret professionnel*